La paroisse et l'église de Saclay dans l'histoire

Cet article présente un résumé de l'histoire de Saclay jusqu'à la Révolution.
Il est structuré en deux parties :
- la paroisse de Saclay, créée vers le XIe siècle ;
- l'église Saint-Germain, dont les parties les plus anciennes dateraient du XIIIe siècle (parution dans le prochain numéro).

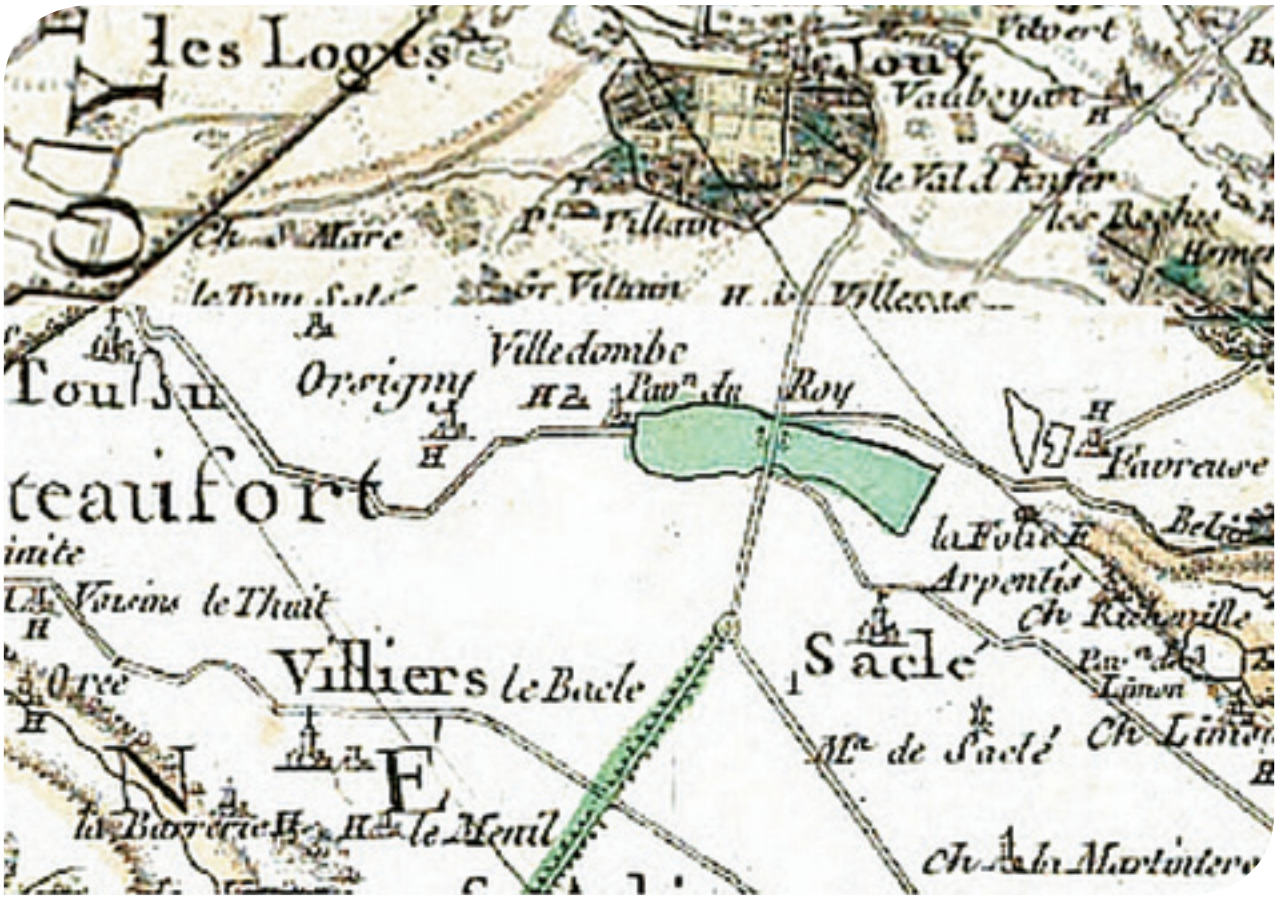

"Saclé" sur la carte figurant au pouillé de 1767.

Les noms de Saclay

Si vous faites des recherches historiques sur Saclay, notez que son nom a beaucoup changé depuis le Moyen Âge. Les causes de cette diversité sont multiples : évolutions de la prononciation, erreurs des rédacteurs, écriture phonétique approximative…

On trouve ainsi dans les archives : Sarcleyum, Sarcleium, Sarcleia, Sarclé, Sarcloi, Sarcloy, Sarclay, Sarleio, Saclois, Saclé, Sacleiis, Sacley, Sacleyo. Quelquefois il y a ambiguïté entre Saclay et Saclas et certains auteurs s'y trompent.

On peut distinguer en gros deux périodes successives :

- les formes latines qui sont celles des actes officiels avant l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539. Une de leurs caractéristiques est la présence du "r" avant le "c" ;
- les formes dites romanes fondées sur le français parlé. Le "r" disparaît progressivement.

Après les formes anciennes, Saclé fait référence jusqu'au XIXe siècle, avant que Saclay ne s'impose définitivement. Pour la petite histoire, les médias actuels sont riches de Sarclay (qui est aussi un nom de famille).

Les origines de la paroisse

Saclay possession de Saint-Germain-des-Prés

Vers 550, Germain, évêque de Paris, convainc Childebert Ier de fonder près de Paris l'abbaye et l'église de Sainte-Croix et Saint-Vincent.

Vers 754 a lieu la translation du corps de saint Germain qui est l'objet d'une grande dévotion de la part des Parisiens. Le nom de l'abbaye s'enrichit alors avec Saint-Germain puis finira par ne retenir que celui-ci, pour devenir Saint-Germain-des-Prés, appellation due à son implantation hors des limites de Paris.

En juillet 756, Pépin aurait cédé à la basilique Saint-Vincent-et-Saint-Germain son domaine de Palaiseau, où se trouvait alors le palais construit par Childebert.

Le domaine de Palaiseau couvre une vaste étendue et s'étend en particulier sur le Plateau de Saclay, intégrant Saclay et les villages voisins.

Le polyptique rédigé pour l'abbé Irminon, vers 820, donne avec un détail extrême la liste des biens de l'abbaye. Le domaine de Palaiseau y est décrit mais Saclay n'y figure pas (Vauhallan, deuxième église du domaine, y figure).

En 829, un abbé, souhaitant mettre les biens de l'abbaye à l'abri des cupidités de certains moines, répartit ces biens entre l'abbé et les moines.

Saclay cédé par Saint-Germain-des-Prés

La charge d'abbé étant de plus en plus considérée comme un bénéfice lucratif, l'abbatiat passe à un laïc entre 892 et 897.

Selon certains historiens, ce serait vers 950 que l'abbé Hugues le Grand (comte de Paris, marquis de Neustrie de 923 à 956, duc des Francs à partir de 936, comte d'Auxerre de 954 à sa mort, il est le père d'Hugues Capet) aurait soustrait le domaine de Palaiseau des biens de l'abbaye soit pour son bénéfice propre, soit pour celui d'un proche (Le Riche ?).

Saclay élevé au rang de paroisse

Voici comment l'abbé Lebeuf, auteur au milieu du XVIIIe siècle d'une monumentale *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, décrit la création de la paroisse de Saclay :

"L'église paroissiale de Saclé est sous le titre de saint Germain évêque de Paris. Elle a vraisemblablement succédé à une simple chapelle de ce même saint que les religieux de l'abbaye de son nom dans Paris avaient érigée dans l'une de leurs fermes du territoire de Palaiseau pendant les deux siècles que toute la terre leur appartint… Ils se contentèrent d'établir un oratoire dans l'étendue de la paroisse pour servir, selon la coutume, de mémorial à la postérité, et cette chapelle de saint Germain dont les laïques s'emparèrent au dixième siècle, étant revenue à l'évêque de Paris, fut par la suite érigée en paroisse."

Il n'y a aucune archive permettant de dater l'événement, mais les textes qui font référence à la paroisse permettent de le situer vers le XIe siècle, période d'intense ferveur religieuse qui voit la construction de milliers d'églises dont beaucoup seront élevées au rang de paroisses.

La paroisse dans l'Église d'Île-de-France

Avant la Révolution

Jusqu'à la Révolution, la paroisse de Saclay faisait partie du diocèse de Paris. Ce diocèse fut élevé au rang d'archevêché en 1622.

Il comprenait 450 paroisses environ et couvrait Paris ainsi qu'une grande partie de l'Île-de-France et même au-delà.

Le diocèse de Paris était organisé en trois archidiaconés avec à la tête de chacun un archidiacre : Paris, Hurepoix puis Josas ou Josay (d'où vient le nom de Jouy-en-Josas) et Brie.

Les archidiaconés étaient structurés en doyennés. Celui de Josas comptait plus de 200 paroisses en 1460. Il était formé des doyennés de Linas (puis Essonne, Longjumeau, Montlhéry) et de Châteaufort (puis Saclay ou Massy).

Vers 1180, les documents anciens font mention d'un doyen de Saclay (Bartholomeus Decanus de Sarcleiis), ce qui fit dire à certains historiens que le siège du doyenné de Châteaufort s'était déplacé pour un temps à Saclay.

Après la Révolution

En 1790, le gouvernement révolutionnaire décide de substituer les communes aux paroisses, pour ce qui relève de l'état civil et des biens publics. Il est ainsi créé environ 44 000 communes, nombre qui renvoie en fait aux paroisses qui se sont constituées en municipalités. La plupart des communes créées prennent le nom (à l'exception des communes qui reçoivent un nom révolutionnaire) des paroisses auxquelles elles se substituent et en adoptent le territoire. Après la suppression des communes de moins de 5 000 habitants, les communes de 1790 sont rétablies le 17 février 1800.

Le 4 mars 1790, 83 départements sont créés en application de la loi du 22 décembre 1789. Chaque département devient alors un diocèse, ce qui entraîne de facto la suppression de nombreux petits évêchés.

Saclay rejoint alors le département de Seine-et-Oise dont Versailles est le chef-lieu.

La papauté n'a reconnu ces nouveaux diocèses (et encore, seulement certains d'entre eux) qu'à partir du concordat de 1801. La carte ecclésiastique a par la suite été remaniée en 1822-1823. Le décret du 30 décembre 1809 organise le fonctionnement des fabriques qui existaient depuis des siècles dans chaque paroisse. La fabrique est administrée par un conseil constitué du maire, du curé et de cinq à neuf marguilliers désignés parmi les notables. Les marguilliers sont renouvelés par moitié tous les trois ans par cooptation. Le budget de la fabrique était soumis au conseil municipal puis approuvé par le préfet ou, à défaut d'accord, par le ministre chargé des cultes.

Carte du doyenné de Châteaufort par Nicolas Sanson d'Abbeville - vers 1660.

Le territoire de la paroisse

Il est difficile de connaître les limites du territoire de la paroisse avec précision d'autant que certains écrits semblent confondre le village et la paroisse. Le plan d'intendance de la paroisse établi en 1786 montre qu'à cette date, le territoire est sensiblement identique à celui de la commune aujourd'hui. Les lieux-dits mentionnés dans les actes sont, pour Saclay : La Martinière - Villedombe - Orsigny - La Folie - La Tournelle et pour Vauhallan : Limon - Richeville - Belair - Arpentis.

Bien que très étendue, la paroisse n'apporte à ses débuts qu'un faible revenu au curé. Aussi, le 10 décembre 1479 Louis de la Forêt, évêque de Paris, décide d'unir l'église de Vauhallan à celle de Saclay pour la vie du curé. Cette situation durera jusqu'à la Révolution, les habitants de Vauhallan réclamant alors le retour à la situation précédente.

La population

Il est impossible d'avoir une idée précise de la population jusqu'à la Révolution environ. Sous l'Ancien Régime, les dénombrements étaient principalement exprimés en "feux", ce mot étant pris dans le sens de foyer ou famille. Pour estimer le nombre d'habitants d'après celui donné en feux, on appliquait un coefficient multiplicateur assez imprécis (souvent 5, parfois 4 ou 4,5), mais les analyses globales ont montré que cette méthode conduisait à des aberrations.

L'abbé Lebeuf écrit : *"Saclay & Villeras formaient en 1709 le nombre de 61 feux suivant le dénombrement et n'en contiennent plus que 29 suivant celui du Sieur Doisy de l'an 1745… Suivant le* Dictionnaire géographique de la France *publié en 1726, Saclé & Villeras ensemble y sont dits contenir 236 habitants."*

Les biens de la cure

Au fil des années, la cure s'enrichit des legs qui lui sont faits essentiellement par des personnes soucieuses de préparer leur séjour dans l'au-delà.

En 1785, suite à un conflit opposant le conseil de fabrique au curé et après une décision du bailliage de Chevreuse, on procède à l'ouverture d'un coffre qui contient les actes relatifs aux legs effectués principalement aux XVIe et XVIIe siècles. Ces legs concernent 36 arpents de terre labourable. En 1790, l'inventaire des séquestres (expropriation) évalue à 72 arpents l'ensemble des terres labourables détenues par la cure.

En 1790, la Constituante décide de mettre en vente les biens des cures et fabriques, M. Cauville fait l'acquisition d'environ une quarantaine d'arpents, surprenant.

La paroisse aujourd'hui

Le département de Seine-et-Oise est supprimé le 1er janvier 1968 pour constituer les départements de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines.

La paroisse de Saclay est maintenant rattachée au diocèse d'Évry-Corbeil-Essonnes constitué le 9 octobre 1966.

Voici un extrait d'un tableau dressé en 1905

Paroisse ou commune	Nombre actuel d'habitants	Nombre d'habitants en 1807	Nombre de communiants en 1767	Nombre de paroissiens en 1467
Saclay	562	410	200	30
Orsay	1 904	939	360	15